DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ

Pouvoirs :
Mme Flavie CHEVROT donne pouvoir à Mme Marie LAIGNEL, Mme Véronique PAUCHARD donne pouvoir à M. Abdulkasim DEMIREL, Monsieur Mickaël CHEVALIER donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER

Absents :
Mme Corinne MINETTE, M. Patrice GAUDRY

M. Alain BORNE est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 21

Affaires Générales

D2026_62 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

Monsieur le maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 07 juillet 2026 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Mme Flavie CHEVROT et qu'il a été joint à la convocation de la séance du 28 septembre 2026.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026 a été préalablement communiqué avec la convocation de la séance du 28 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2026, tel qu'annexé.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (21 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Alain BORNE,
Secrétaire de séance

A. BORNE

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 29 SEP. 2026
et publié, affiché ou
notifié le 30 SEP. 2026
Le Maire.